



Direction Départementale des Territoires
 Services Risques Énergie Construction Circulation
 Urbanisme et Prévention des Risques

BASSIN HOULLER LORRAINE
Remontée de nappe

Commune de BISTEN-EN-LORRAINE

Carte de la remontée de nappe

(Étude Geoderis 2018 - rapport E2018 / 034 DE - 18 LOR 22060 du 27/04/2018)

et périmètre des engagements de l'État

(Courrier de la Ministre du 10 mars 2021)

**Carte annexée au PAC de maîtrise de l'urbanisme
 du 12 avril 2022**

Commune de OBERVISE

Commune de BOUCHEPORN

Commune de COUME

Commune de VARSBERG

Commune de NIEDERVISSE



LEGENDE

Zones soumises à la remontée de nappe

- Nappe affleurante (profondeur inférieure à 0,5 m)
- Nappe sub-affleurante (profondeur comprise entre 0,5 et 3 m)
- Nappe plus profonde (profondeur comprise entre 3 et 5 m)
- Périmètre des engagements de l'État (à titre d'information)